

## ARRETE N° 82.2020

### STATIONNEMENT INTERDIT CIRCULATION ALTERNEE DÉPASSEMENT INTERDIT VITESSE LIMITÉE A 30KM/H RUE DU 22 AOUT 1944 – BUTTEAUX DU 14 SEPTEMBRE 2020 au 12 NOVEMBRE 2020

Le Maire de la Commune de LA CHAPELLE LA REINE,

VU, le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU, le nouveau code de la route, et notamment les articles R 411-8 et R 411-25 et R 417-1 à R 417-13

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU, la demande formulée par Madame COLLIN Caroline – représentant l'entreprise SOBECA BEAUVAIS – TSA 70011- 69134 DARDILLY Cedex pour effectuer le renforcement de poteau Rue du 22 Août 1944 – BUTTEAUX–Départemental 152.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'éviter tout incident pouvant survenir à cette occasion,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement,

### A R R Ê T E

Article 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par feux tricolores rue du 22 août 44 à BUTTEAUX – Départemental 152 – du 14 Septembre 2020 au 12 Novembre 2020.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h rue du 22 Août 1944 à BUTTEAUX – Départemental 152.

Article 3 : L'entreprise est chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires

Article 4 : Monsieur le Maire,  
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Chapelle la Reine,  
Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre de Secours de La Chapelle la Reine,  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Lieutenant, Commandant le Centre de Secours de La Chapelle la Reine,
- Le Chef de Police Municipale,
- Le responsable des services techniques,
- Au Pétitionnaire (deux exemplaires)
- Un exemplaire sera classé dans le registre des Arrêtés municipaux (archives de la Mairie)

Fait à La Chapelle la Reine  
Le 31 Août 2020

Le Maire,  
Gérard CHANCLUD

